

D'autre part, pour revenir au rapport entre les camionneurs et les compagnies ferroviaires, il faut se rappeler, je pense, que, par les lois qu'il a adoptées à cette période de notre histoire, le Parlement a démontré qu'il partageait l'avis des Pères de la Confédération, savoir que, dans un pays comme le nôtre, les chemins de fer étaient—et ils le sont encore, à mon avis—essentiels à notre survie en tant que nation. Il ne faudrait pas que les intérêts d'un groupe particulier de camionneurs nous fassent oublier ce principe fondamental, lorsqu'il s'agit du transport des marchandises en vrac dans notre pays.

• (12.30 p.m.)

Je ne voudrais pas qu'on m'accuse d'affirmer qu'il ne faudrait accorder aucun appui à l'industrie du camionnage, qui offre des services de transport aux producteurs et aux expéditeurs de notre pays. Je dois en même temps rappeler à la Chambre qu'il faut aussi inclure les dépenses considérables que comporte la construction des routes. Ce sont les contribuables canadiens qui assumeront à l'échelon provincial une bonne part de ce fardeau, bien que le gouvernement fédéral à l'aide de ses impôts versera certains fonds requis pour cette région. Voilà quelques-unes des réflexions que j'ai faites en écoutant le ministre présenter cette mesure temporaire pour aider le transport dans la région atlantique.

Les observations du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) au sujet de l'article 5 du bill m'ont intéressé. Je puis constater la souplesse que confère cet article à l'administration des subventions. Je pense néanmoins que le ministre devrait expliquer au comité pourquoi c'est le gouverneur en conseil et non une commission des transports qui doit directement appliquer ces mesures dans le détail.

Il me semble que le Parlement, dans l'ordre normal des choses, a établi des organismes de réglementation des transports dont les responsabilités ont été assez clairement définies pour leur permettre d'exécuter la volonté du Parlement. Étant donné ce que nous a dit le député de Halifax-East Hants, j'estime que le ministre devrait consacrer un peu de temps au comité et nous expliquer sur quels motifs s'appuie le projet.

Je pense comme le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), l'un des membres du comité qui a fait la tournée des provinces maritimes, qu'il vaut mieux venir en aide aux expéditeurs, aux producteurs et aux consommateurs qu'aux compagnies de transport. L'inquiétude qu'a manifestée le député est justifiée et, si je ne me trompe, on fera état de son opinion dans le rapport du comité permanent des transports et des communications.

[M. Barnett.]

Cela dit, monsieur l'Orateur, je suis disposé à m'associer aux députés qui ont fait partie du comité, ainsi qu'aux députés des circonscriptions des Maritimes, qui estimeraient souhaitable d'adopter ce bill maintenant, à condition que les politiques globales qui seront sans aucun doute examinées et débattues dans le rapport du comité soient étudiées convenablement lorsqu'une loi sera présentée dans ce domaine à une date ultérieure.

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler dès le début mon regret que le ministre ait jugé bon de présenter une mesure temporaire afin de répondre aux besoins et de résoudre les problèmes urgents du transport dans les provinces Maritimes. J'étais membre du comité qui a visité cette région au début de l'année. Nous avons reçu bien des mémoires, entendu bien des témoignages, et nous étions convaincus que le transport est un problème colossal dans les provinces Maritimes. Le fait même que la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes figure dans nos statuts depuis nombre d'années indique la pérennité du problème. Je suis donc déçu que le nouveau ministre qui vient de cette région ait présenté une mesure temporaire. Les problèmes en matière de transport dans les Maritimes remontent presque à la Confédération. Pourquoi a-t-il donc présenté une mesure temporaire? Pourquoi n'a-t-il pas présenté une mesure totalement différente et entièrement nouvelle? Après tout, nous voulons aplanir les difficultés que pose le transport dans les Maritimes.

A mon avis, le projet de loi ne sera pas aussi utile que la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Il ne favorisera que l'industrie du camionnage dans cette région. Les dispositions de la mesure permettront aux camionneurs qui transportent des marchandises à l'extérieur de la région de recevoir des subventions accordées auparavant par la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Les exploitants de petites entreprises de camionnage des Maritimes n'y trouveront aucun secours. D'après mon interprétation de la mesure, il semble qu'aucune aide ne sera accordée aux camionneurs qui amènent des marchandises dans la région.

Pourquoi le gouverneur en conseil devrait-il s'occuper des règlements régissant les camionneurs? Les entreprises de camionnage de la région devront demander au gouverneur en conseil l'autorisation de prendre certaines initiatives. Pourquoi un camionneur ou son représentant devraient-ils agir en coulisse pour obtenir un permis? Les dispositions de l'article 3 ne sont assurément pas justes. Il